Envoyé en préfecture le 08/06/2023

Reçu en préfecture le 08/06/2023

Publié le 13106/2023

ID: 059-215903832-20230602-DC 2023 057-AU



Service: Etat Civil JNV/CB/LL N° DC-2023-057

République Française

Département du Nord

Ville de Mariy

DÉCISION DU MAIRE

Objet: Renouvellement d'une concession au cimetière

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122-22,

Vu, la délibération n° 22-51 du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de Madame MUGUET née LAURENT Hermance visant à obtenir le renouvellement d'une concession dans le cimetière St Jacques,

DECIDE

D'accorder le renouvellement d'une concession au cimetière communal portant le n° 2338 à Madame MUGUET née LAURENT Hermance domiciliée à Valenciennes (Nord) – 11 rue des Eparges.

Le renouvellement de cette concession est accordé à compter du 26 septembre 2021 pour une durée de trente ans, d'une superficie de 2 m2, d'un montant de CENT QUARANTE HUIT EUROS.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 02 juin 2023

Pour Le Maire, L'adjointe déléguée

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture le 0 8 0 6 2023

et de la publication le 1310 (10013

Isabelle DUPONT